



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AMMC lance un portail dédié au Financement Collaboratif

Rabat, le 21 septembre 2023

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) met en ligne sur son site internet un portail dédié au Financement Collaboratif (Crowdfunding) et ce, suite à la publication au Bulletin officiel de la circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux n°01/23 relative aux Sociétés de Financement Collaboratif réalisant des opérations de catégorie « investissement ».

Pour accompagner les futurs acteurs du Financement Collaboratif dans le déploiement du nouveau dispositif d'agrément des plateformes, ainsi que le grand public dans la compréhension de ce nouveau mode de financement, l'Autorité a créé sur son site web un portail spécial « Financement Collaboratif ».

Pour accéder au portail : <https://www.ammc.ma/fr/crowdfunding>

Par l'intermédiaire de ce portail, toute personne intéressée par le sujet peut prendre attache avec l'AMMC pour toute demande d'informations sur le dispositif ou sur le processus d'agrément. Il est rappelé que l'agrément en tant que société de financement collaboratif est obligatoire pour exercer l'activité de financement collaboratif.

Aussi, des séances d'information seront prochainement organisées par l'AMMC à l'occasion de présentations de guides sur le cadre régissant le Crowdfunding au Maroc.



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

Membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) depuis 1996, l' AMMC a signé, en 2007, la convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'OICV faisant du Maroc le 44^e pays signataire et le 3^e pays Africain. L'Autorité préside également depuis février 2020, le Comité Régional Afrique Moyen-Orient (AMERC).

<http://www.ammc.ma>

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Contact :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Mme Dania BOUHLAL

E-Mail: danial.bouhlal@ammc.ma

Tél: 07 07 29 19 31